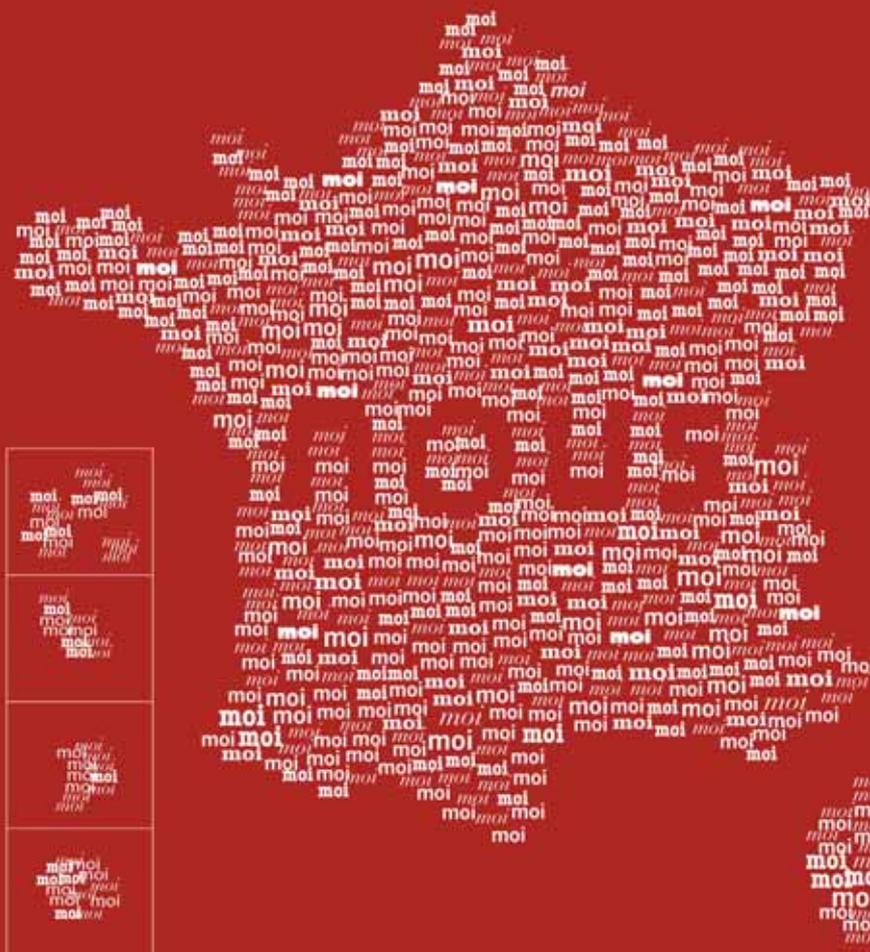




DOSSIER DE PRESSE

• 15 janvier 2013 •



RECENSEMENT DE LA POPULATION
CHACUN DE NOUS COMPTE
www.le-recensement-et-moi.fr





FICHES DU DOSSIER DE PRESSE

I Le recensement de la population 2013 est lancé

- | | |
|--|---|
| I.1 TOUT SAVOIR SUR L'ENQUÊTE 2013 | 1 |
| I.2 COMMENT SE DÉROULE LE RECENSEMENT ? | 2 |
| I.3 UNE METHODE DE RECENSEMENT FIABLE ET EVOLUTIVE | 3 |

II Le recensement, à quoi ça sert ?

- | | |
|---|---|
| I.1 POURQUOI UNE ENQUÊTE DE RECENSEMENT ANNUELLE | 1 |
| I.2 ILLUSTRATION : LES DEPLACEMENT DOMICILE TRAVAIL EN 2009 | 2 |

III Le bilan démographique 2012

IV La fécondité régionale depuis les années 1960

Les publications régionales associées

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 EST LANCÉ

I.1 / TOUT SAVOIR SUR L'ENQUÊTE 2013

LE CALENDRIER DE L'ENQUÊTE 2013 EN MÉTROPOLE ET OUTRE-MER : LANCEMENT LE 17 JANVIER

Lors de l'enquête de recensement 2013, près de 9 millions de personnes en métropole et Outre-mer seront interrogées. Le lancement de cette enquête en France métropolitaine, aux Antilles et en Guyane a lieu le **jeudi 17 janvier 2013**. Elle prendra fin le samedi 16 février 2013 pour les communes de moins de 10 000 habitants et le samedi 23 février 2013 pour les communes de 10 000 habitants ou plus.

Tenant compte du calendrier des vacances scolaires, l'enquête de recensement à La Réunion débute le jeudi 31 janvier pour s'achever le samedi 9 mars 2013.

POUR SAVOIR SI L'ON EST ENQUÊTÉ EN 2013

Les **habitants des communes de moins de 10 000 habitants** peuvent se renseigner sur le site dédié au recensement, www.le-recensement-et-moi.fr, afin de savoir si la commune réalise l'enquête de recensement en 2013.

Les **habitants des communes de 10 000 habitants ou plus** peuvent se renseigner auprès de leur mairie, afin de savoir si leur logement est concerné par l'enquête de recensement en 2013.

POURSUIITE DES TESTS DU RECENSEMENT EN LIGNE

En 2012, un premier test de collecte par Internet a eu lieu dans **14 communes**. Tous les acteurs concernés se sont déclarés satisfaits par cette première expérimentation ; la proportion de réponses par Internet s'est élevée à 18,4 %.

En 2013, ce sont **46 communes réparties dans toutes les régions métropolitaines** qui vont participer à cette deuxième phase de test. Celle-ci va permettre de procéder à des ajustements et de s'assurer du bon déroulement de cette opération.

L'année 2014 verra ce déploiement de la collecte par Internet à plus grande échelle : les habitants de 400 à 500 communes (y compris dans les Dom) auront la possibilité de se faire recenser par Internet.

En 2015, la collecte par Internet se généralisera à tout le territoire.

LES PRINCIPAUX OUTILS D'INFORMATION

Des affiches et dépliants

L'Insee met à la disposition de chaque commune différents outils d'information :

- ➔ des affiches au format 120x174 pouvant être placées sur le mobilier urbain (comme les abris d'autobus) ;
- ➔ des affiches au format 40x60 pouvant être placées dans tous les lieux publics d'accueil ;
- ➔ des affichettes, à destination des agents recenseurs, pouvant être apposées dans les halls des immeubles ;
- ➔ des dépliants expliquant, sous la forme de questions/réponses, les enjeux et les modalités du recensement.

Un site dédié au recensement

Un site événementiel dédié est mis à la disposition du grand public pendant toute la durée de la collecte : le-recensement-et-moi.fr.

Il permet de répondre simplement aux principales questions relatives au recensement : « suis-je concerné(e) par le recensement cette année ? », « Jusqu'à quand puis-je remettre mes questionnaires ? », « À quoi sert le recensement ? », etc. Il permet aussi, pour les communes participant à la collecte par Internet en 2013, la connexion au questionnaire en ligne.

Les sites le-recensement-et-moi.fr et insee.fr sont complémentaires. Le premier offre un accès direct et simple aux informations relatives au recensement alors que le second délivre une information plus complète destinée à un public plus averti.



I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 EST LANCÉ

I.2 / COMMENT SE DÉROULE LE RECENSEMENT ?

DE LA VISITE DE L'AGENT RECENSEUR AU TRAITEMENT DES QUESTIONNAIRES

Dans le cadre de l'enquête, l'agent recenseur passe dans chaque logement pour apporter les formulaires : **une feuille pour le logement** recensé, **un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Pour les personnes qui ont la possibilité de se faire recenser par Internet, la notice d'information Internet comporte les accès et mots de passe permettant la connexion au questionnaire en ligne via le site le-recensement-et-moi.fr.

L'agent recenseur est aisément identifiable grâce à sa **carte officielle tricolore** qui porte sa **photo** et la **signature du maire de la commune**.



Avant son passage, les personnes recensées sont prévenues par une **lettre signée du maire** déposée dans leur boîte aux lettres ou par une **affiche apposée dans le hall des immeubles**.

Pour **recupérer les questionnaires** dans le cas d'une réponse papier, l'agent recenseur peut attendre que la personne recensée remplisse les questionnaires et l'aider si elle le souhaite. Il peut également récupérer les réponses dans le cadre d'un rendez-vous avec cette personne ou, sous enveloppe, auprès d'une tierce personne (voisin, concierge, etc.). Il est possible éventuellement de déposer les questionnaires en mairie ou de les adresser directement à la direction régionale de l'Insee.

Dès la fin de la collecte, les directions régionales de l'Insee récupèrent les bulletins transmis par les communes pour les compter et les référencer. Toutes les informations sont transformées en données numériques par un prestataire, puis en codes selon des nomenclatures (de professions, de secteurs d'activité etc.). Les traitements statistiques peuvent alors débuter, sur la **base de fichiers** sur lesquels ne figurent **ni noms ni adresses**. Ils aboutiront à des résultats largement diffusés sur insee.fr.

UN PARTENARIAT ENTRE L'INSEE, LES COMMUNES ET LA POPULATION POUR UN RECENSEMENT EFFICACE ET SÛR

La qualité du recensement est liée au **partenariat entre l'Insee, les communes et la population**. Pour que le recensement se déroule au mieux, tous les acteurs sont invités à se mobiliser pendant la période de l'enquête annuelle.

Chaque année **9 millions d'habitants** remplissent les questionnaires remis par les agents recenseurs. Leur participation est **un acte civique obligatoire** comme le stipule la loi du 7 juin 1951. Mais il est aussi et surtout utile. Le recensement est donc **un acte citoyen** qui ne nécessite que quelques minutes par formulaire.

Sur le terrain, **les communes** préparent et réalisent l'enquête annuelle. Elles recrutent et encadrent les personnes chargées des opérations. Elles informent également les habitants sur l'organisation et le déroulement du recensement. Chaque année, 8 000 communes environ organisent une enquête de recensement.

L'Insee organise et contrôle la collecte des informations. Il exploite les données collectées, établit les résultats statistiques et les publie. Pour cela, il forme chaque année 22 000 agents recenseurs et mobilise une équipe permanente de près de 500 personnes.

LES COMMUNES OÙ L'ON PEUT SE FAIRE RECENSER PAR INTERNET EN 2013

Alsace Wickerschwihr Bischwiller	Aquitaine Saint-Miche-de-Rieufret Bruges Léogats	Auvergne Chamalières Ennezat	Basse-Normandie Lozon Ils
Bourgogne Mâcon Charnay-les-Chalon	Bretagne Saint Maugan Dinard	Centre Coignes Saran	Champagne-Ardenne Romilly-sur-Seine
Corse Coti-Chiavari Valle-di-Mezzana	Franche Comté Besançon Arguel	Haute-Normandie Canteleu Elbeuf-en-Bray	Île-de-France Saint-Denis Orgerus Coulommiers
Languedoc-Roussillon Candillargues Castelnau-Le-Lez	Limousin Panazol Saint-Jean-Ligoure	Lorraine Art-sur-Meurthe Amneville	Midi-Pyrénées Saint-Jory Balma
Nord-Pas-de-Calais Gravelines Guempes	Pays de La Loire Saint-Philbert-en-Mauges Vertou	Picardie Mont-l'Évêque Pont-Sainte-Maxence	Poitou-Charentes Rochefort Montreuil-Bonnin
PACA Gemenos Trets Aurons	Rhône Alpes Saint-Etienne Amplepuis		

I LE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2013 EST LANCÉ

I.3 / UN RECENSEMENT DE QUALITÉ, SÛR ET ÉVOLUTIF

LE RECENSEMENT EN FRANCE : UNE METHODE ORIGINALE

Le recensement français, annuel depuis 2004, permet de recueillir des données récentes et fiables correspondant mieux à la réalité de l'évolution de la population.

Cette méthode, qui prend en compte l'ensemble du territoire sur un cycle de cinq ans, diffère selon la taille des communes :

- ➔ Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est enquêté une fois tous les cinq ans.
- ➔ Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, on interroge chaque année les habitants de 8 % des logements.

Dans de nombreux pays européens, la forme des recensements évolue, mais la méthode française reste unique. Elle fait partie des méthodes labellisées par l'Union européenne.

PRÉCISION ET QUALITÉ DES RÉSULTATS DU RECENSEMENT

La méthode du recensement de la population est basée sur un cycle quinquennal : les chiffres de population sont calculés sur la base des 5 dernières collectes, au cours desquelles 70 % de la population a été recensée (100 % de la population des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes de plus de 10 000 habitants).

La qualité du recensement est assurée par trois facteurs :

- ➔ **Des enquêtes bien contrôlées** : le caractère annuel des enquêtes de recensement, par opposition à l'opération massive et ponctuelle que représentait un recensement général, permet d'améliorer la qualité des enquêtes.
- ➔ **La méthode de calcul** : dans les communes de plus de 10 000 habitants, la technique utilisée repose sur des méthodes statistiques éprouvées. Au niveau national, la marge d'incertitude liée au sondage est de plus ou moins 15 000 habitants.
- ➔ **La professionnalisation des communes** : partenaires de l'Insee, elles préparent et réalisent le recensement, tous les ans ou tous les cinq ans. Elles accumulent de l'expérience qui aboutit à des collectes de qualité.

La qualité et la fiabilité des résultats est aussi surveillée en permanence par l'Insee, qui compare notamment ces données avec celles des nombres de logements dans les sources fiscales, et vérifie la cohérence des évolutions annuelles avec les données de naissances et de décès. En cas de doute, des vérifications sur le terrain sont réalisées. Depuis la mise en place du recensement annuel en France, aucun ajustement statistique n'a été nécessaire pour comprendre les évolutions nationales de populations, contrairement aux périodes antérieures.

LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE DANS LE CADRE DU RECENSEMENT

La protection de la vie privée est pour l'Insee une priorité absolue. L'Insee et les communes sont ainsi chargés de veiller au respect de la confidentialité des informations individuelles fournies dans le cadre de la collecte. Lors de leur traitement, l'Insee en garantit également l'anonymat, puisque le fichier informatisé n'enregistre pas les noms et prénoms.

L'ensemble des acteurs du recensement est soumis au secret professionnel. Les réponses aux questionnaires sont protégées par le secret statistique. Ce qui signifie que l'Insee ne peut communiquer à quiconque les informations individuelles recueillies au moyen d'une enquête statistique. Ces données ne peuvent donc être utilisées à d'autres fins qu'au recensement, en particulier elles ne sont transmises en aucun cas à l'administration fiscale.

La stricte confidentialité de l'enquête de recensement est garantie par :

- ➔ le contrôle des questions posées lors du recensement et des fichiers informatiques créés par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) ;
- ➔ la loi du 7 juin 1951 modifiée relative à l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques ;
- ➔ la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- ➔ le décret en Conseil d'État du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population.

POUR UN RECENSEMENT ÉVALUÉ ET AMÉLIORÉ CHAQUE ANNÉE

Afin d'améliorer le recensement année après année, la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population a été créée le 27 avril 2005. Elle est composée d'experts, de représentants des communes et de représentants de l'État. Elle est présidée par Jean-Claude Frécon, sénateur de la Loire. Sa mission est d'évaluer les procédures des enquêtes de recensement et de proposer des améliorations.

Pour cela, la Commission dresse chaque année un état des lieux du déroulement de l'enquête et formule des propositions sur les procédures d'organisation, de réalisation et de contrôle du recensement.

Le recensement est donc un dispositif évolutif en lien avec les associations d'élus, ce qui renforce le partenariat entre l'Insee et les communes.

II LE RECENSEMENT , À QUOI ÇA SERT ?

II.1 / POURQUOI UNE ENQUÊTE DE RECENSEMENT ANNUELLE ?

POUR COMPRENDRE L'ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Le recensement annuel permet d'avoir **une vision précise et claire de l'évolution démographique** dans le temps concernant :

- ➔ le passé, par une comparaison avec les recensements précédents ;
- ➔ le présent, à travers un état des lieux de la France à un instant donné pour, notamment, mieux connaître la population vivant en France, comprendre comment fonctionne la société, identifier quels sont les besoins des communes ;
- ➔ l'avenir, par des projections sur le devenir de la société française.

POUR MIEUX AIDER ET MIEUX SERVIR LA POPULATION

Le recensement n'est pas uniquement un dénombrement de la population. Il décrit l'évolution de la population sur le territoire et permet donc aux acteurs publics de **mesurer l'évolution des besoins** ville par ville, quartier par quartier.

Le recensement s'avère essentiel pour aider les **élus** à mieux répondre aux besoins des habitants du pays. Il aide à **adapter les infrastructures** de la vie quotidienne (station d'épuration, crèche, collège, moyens de transports, pharmacie, hôpital, etc.).

Par exemple, pour une commune, les résultats issus du recensement permettent d'affiner l'évolution de la population scolaire résultant de la construction de nouveaux logements et donc de l'arrivée de nouveaux habitants. Cela permet d'évaluer les besoins pour le maintien ou l'ouverture d'une classe de maternelle ou de primaire.

Le recensement est également un moyen pour les **entreprises** de connaître le nombre de leurs **clients** potentiels, mais aussi les caractéristiques de la **main-d'œuvre** résidant dans une zone où elles envisagent de s'implanter. Dans certaines communes, le dynamisme économique, au travers des créations d'entreprises, suit ainsi étroitement la progression démographique.

Par ailleurs, **chacun bénéficie**, grâce au recensement, de **données détaillées sur les caractéristiques de la population de sa ville ou de son village**. Les associations les utilisent pour analyser l'importance ou les besoins des groupes qu'elles représentent ou qu'elles aident.

Les données collectées dans le cadre du recensement offrent, enfin, un éclairage détaillé sur **l'évolution de la société française**, par exemple concernant les jeunes pour les écoles, les personnes âgées pour les retraites ou les établissements d'accueil.

POUR APPLIQUER LES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Le fonctionnement des collectivités locales – communes, départements et régions - est lié au nombre d'habitants. Environ 350 dispositions législatives et réglementaires s'appuient sur des chiffres de population.

Ainsi, les résultats du recensement sont une référence pour l'application de ces textes, relatifs principalement à la gestion des communes. Ils contribuent à déterminer, notamment, le montant de la **dotation globale de fonctionnement** (versée par l'État aux communes), la taille du conseil municipal ou la constitution des communautés d'agglomération.

Tous les résultats du recensement de la population
accessibles gratuitement :
<http://www.recensement.insee.fr>



The screenshot shows the INSEE website interface for the 2008 population census results. The main heading is 'Résultats du recensement de la population - 2008'. Below this, there are several navigation tabs: 'Chiffres clés', 'Tableaux détaillés', 'Bases de données', 'Démographie et territoire', and 'Aide'. The 'Chiffres clés' tab is selected. The main content area is divided into two columns. The left column contains a search bar for 'Sélectionnez le degré (entier ou partiel) ou le code d'une zone géographique' and a list of results for 'France', 'Région', 'Département', and 'Commune'. The right column contains a section titled 'Actualités' with a sub-heading 'Toutes les actualités' and a brief text about the 2008 census results. Below this, there is a 'Voir aussi' section with a link to 'Les cartes dynamiques'.

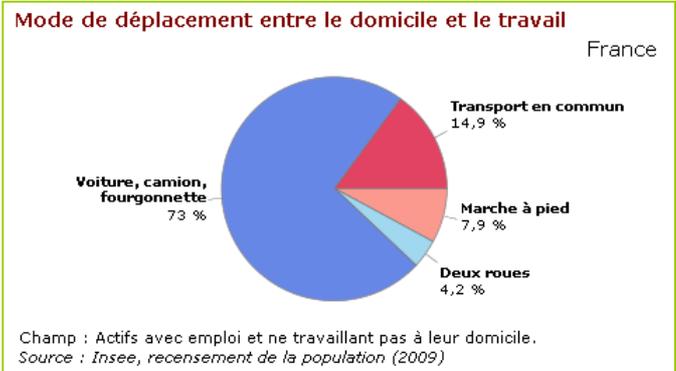
II LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

II.2 / UNE ILLUSTRATION: LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2009

Les résultats du recensement permettent des analyses nationales et locales sur les différents thèmes abordés dans le questionnaire. Les déplacements domicile-travail en sont une illustration. Ils font ici l'objet d'une analyse nationale, couplée à des tableaux et graphiques déclinés régionalement, présentés sur le site insee.fr.

7 ACTIFS SUR 10 VONT TRAVAILLER EN VOITURE

Parmi les 25,5 millions de personnes qui se déplacent pour aller travailler, 18,6 millions utilisent principalement leur voiture, 3,8 millions les transports en commun, 2 millions la marche à pied et 1,1 million un deux roues, motorisé ou non. Cette répartition varie beaucoup selon le lieu de résidence des habitants, mais aussi selon la distance qui sépare leur domicile de leur lieu de travail.



LA SPECIFICITÉ FRANCILIENNE DU RÔLE DES TRANSPORTS EN COMMUN

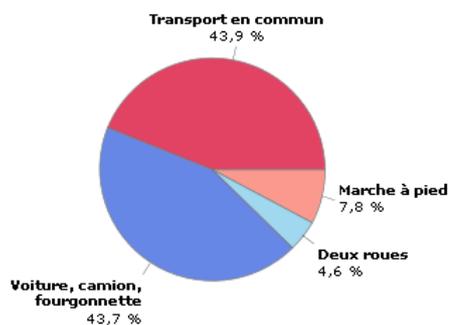
L'Île de France est la seule région où les transports en commun font jeu égal avec la voiture (44 % des déplacements).

Si on se limite à Paris et aux trois départements de la petite couronne, sur 10 déplacements domicile-travail, 6 déplacements sur dix se font en métro, bus, train ou tramway, 2 seulement en voiture, et un à pied. Cette spécificité forte est évidemment due à la densité de l'habitat au sein de l'agglomération parisienne et à celle des réseaux de transport en commun.

EN PROVINCE, LA MARCHÉ À PIED EST PLUS FRÉQUENTE QUE LES TRANSPORTS EN COMMUN

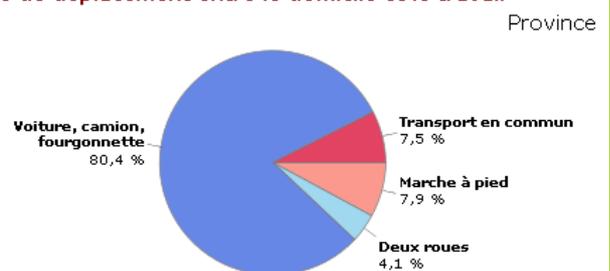
En dehors de l'Île de France, plus de 8 déplacements sur 10 se font en voiture, mais le second mode de déplacement est la marche à pied (7,9%), juste devant les transports en commun (7,5%), et loin devant les deux-roues (4,1%).

Mode de déplacement domicile-travail en Île-de-France



Champ : Actifs avec emploi et ne travaillant pas à leur domicile.
Source : Insee, recensement de la population (2009)

Mode de déplacement entre le domicile et le travail



Champ : Actifs avec emploi et ne travaillant pas à leur domicile.
Source : Insee, recensement de la population (2009)

II LE RECENSEMENT, À QUOI ÇA SERT ?

II.2 / UNE ILLUSTRATION : LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2009

DES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DE PLUS EN PLUS LONGS

En dix ans, le nombre de personnes qui doivent quitter leur agglomération ou leur canton de résidence pour travailler a augmenté de 25%.

En 2009, 7,7 millions de personnes ne travaillent pas dans l'agglomération ou le canton où elles résident, mais ne changent pas de région. Par ailleurs, 1,2 millions de personnes ne travaillent pas dans la région où elles résident. Ces chiffres ont augmenté respectivement de 25% et 27% en 10 ans, alors que le nombre de personnes qui se déplacent pour travailler n'a augmenté, dans le même temps, que de 15%.

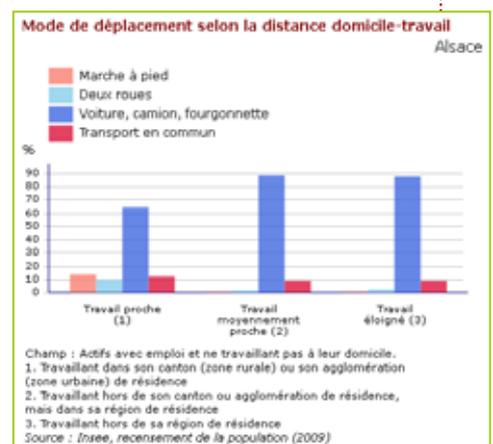
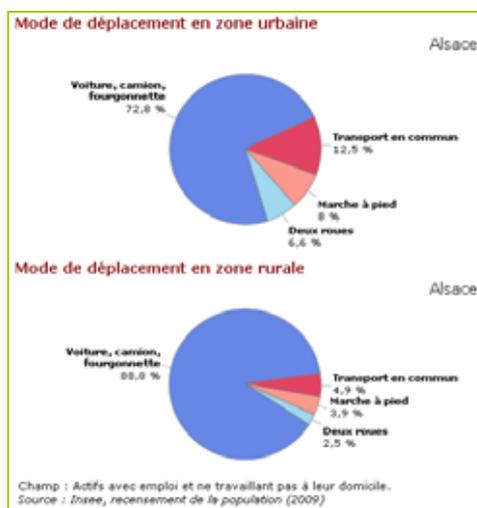
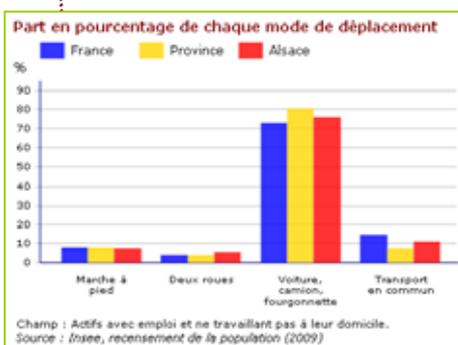
Ces très longs déplacements concernent 8% des ruraux et 5% des habitants des villes de province, mais seulement 1% des franciliens. A titre d'exemple, près d'une personne sur cinq qui habite en Picardie travaille dans une autre région, le plus souvent l'Île de France.

La proportion d'actifs urbains qui travaillent dans l'agglomération où ils résident a diminué, passant de 71 à 68% entre 1999 et 2009, et celle des actifs ruraux qui travaillent dans leur canton de 38 à 33% sur la même période.

Il y a plusieurs explications à ce phénomène :

- ➔ Le choix des ménages d'habiter dans des communes souvent éloignées des centres-villes, ou même des agglomérations, pour améliorer leur cadre de vie et diminuer leur dépense en logement,
- ➔ La concentration des emplois dans les pôles urbains, et en particulier les plus grands d'entre eux,
- ➔ Le nombre croissant de couples dont les deux membres travaillent, ce qui rend difficile de trouver deux emplois situés dans des lieux proches et impose à l'un des deux conjoints des déplacements domicile-travail importants.

DES DONNÉES RÉGIONALES ÉGALEMENT DISPONIBLES SUR INSEE.FR : QUELQUES EXEMPLES POUR L'ALSACE



II A QUOI SERT LE RECENSEMENT ?

II.3 / DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL EN 2009 : DE NOUVELLES ETUDES REGIONALES

Au-delà de ces chiffres généraux, le recensement permet des études locales fines, utiles aux élus locaux, afin de déterminer les stratégies de développement des transports en commun ou d'aménagements routiers. Il permet en outre une meilleure connaissance des territoires.

AQUITAINE : BORDEAUX, BAYONNE ET PAU CONCENTRENT LA MOITIÉ DES FLUX

En 2009, deux actifs aquitains sur trois quittent leur commune de résidence pour aller travailler. Ils sont de plus en plus nombreux. La progression de ces flux quotidiens reflète celle de l'étalement urbain. Les trois plus grandes unités urbaines Bordeaux, Bayonne et Pau captent près de la moitié de ces déplacements.

Les cadres sont les actifs les plus mobiles et la voiture est le mode de transport le plus utilisé par les Aquitains, y compris pour les déplacements dans une même commune. *Quatre Page Insee Aquitaine* n° 205 - **Contact** : Michèle Charpentier - 05.57.95.03.89

FRANCHE-COMTÉ : EN 2009, LES FRANC-COMTOIS SE DÉPLACENT DAVANTAGE QU'EN 1999 POUR ALLER TRAVAILLER

En 2009, parmi les 468 000 actifs francs-comtois ayant un emploi et ne travaillant pas à leur domicile, 49 % travaillent dans leur agglomération de résidence contre 59 % en France de province. Par ailleurs, 41 % se déplacent hors de leur agglomération ou canton de résidence pour travailler ailleurs dans la région et 10 % travaillent hors de la région. Quitter son agglomération ou canton de résidence pour aller travailler ailleurs est une tendance en hausse en Franche-Comté depuis 1999 comme dans l'ensemble de la France de province. Cette évolution résulte en partie de la périurbanisation. Les actifs vivant en milieu rural se déplacent davantage que ceux vivant en milieu urbain. Pour effectuer leurs déplacements domicile-travail, 82 % des actifs privilégient l'automobile. Infoweb n°98 - **Contact** : Annie Jobard - 03.81.41.61.60

LORRAINE : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL DANS LA MEUSE : PEU DE CONCURRENCE À LA VOITURE

Huit travailleurs meusiens sur dix se rendent sur leur lieu de travail en voiture. Comme dans le reste de la France, cette proportion tend à s'accroître depuis 10 ans. De fait, le nombre de voitures par ménage augmente, non sans effet sur les rejets de gaz à effet de serre. Dans un territoire rural dont le réseau de transport manque de densité, l'usage des transports en commun arrive en dernière position (environ 2% des déplacements). Les habitants des agglomérations principales de Verdun et de Bar-le-Duc utilisent peu les transports urbains pour aller travailler. *Economie Lorraine* n°301 - **Contact** : Brigitte Vienneaux - 03.83.91.85.45

PICARDIE : DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL - LA PICARDIE 1^{ère} RÉGION DE FRANCE

Trois Picards sur cinq quittent leur canton ou leur agglomération de résidence pour aller travailler, près d'un sur cinq quitte même sa région. Cela fait de la Picardie la région où les travailleurs sont les plus mobiles et ceux qui vont le plus loin pour occuper un emploi. Cette situation résulte du caractère rural de la région et de sa proximité avec l'Île-de-France. Mais pas seulement. Le nombre de Picards ayant un travail a augmenté plus rapidement que celui des emplois localisés dans la région, obligeant ainsi certains à aller chercher ailleurs ce qu'ils n'ont pas à proximité. Pour 80 % de ces migrants, le déplacement a lieu en voiture. Les transports en commun sont surtout utilisés par les urbains ou pour les longs trajets et même dans ces cas, ils ne se substituent pas intégralement à la voiture.

Insee Picardie Analyse n°75 - **Contact** : Patrick Cattelin - 03.22.97.31.91

POUR ALLER PLUS LOIN...

- ➔ **Les émissions de CO2 liées aux déplacements en Champagne-Ardenne** *Insee Flash* n°160 - septembre 2012
- ➔ **Dans le Bassin parisien, les résidents de Seine-et-Marne parcourent les plus longues distances pour aller travailler** *Île-de-France à la Page* - N° 380 - Janvier 2012
- ➔ **Déplacements domicile-travail-Des perspectives pour le covoiturage ?** *Cent pour cent Basse-Normandie* n° 217 - Juillet 2011
- ➔ **Provence-Alpes-Côte d'Azur : Réduire les émissions de CO2 des trajets domicile-travail : des marges de progrès importantes** *Analyse* n° 6 - Juin 2011
- ➔ **Les migrations alternantes en Nord-Pas-de-Calais** *Dossiers de Profils* n°102 - Juin 2011

III LE BILAN DEMOGRAPHIQUE 2012

AU 1^{er} JANVIER 2013, 65,8 MILLIONS DE PERSONNES RÉSIDENT EN FRANCE

Au 1^{er} janvier 2013, 65,8 millions de personnes résident en France, dont 63,7 millions en France métropolitaine. 1,9 million vivent dans les départements d'outre-mer dont 0,2 million à Mayotte.

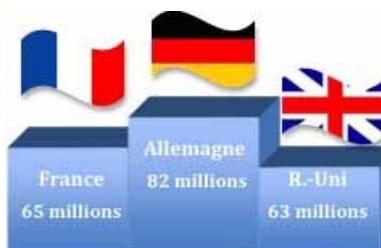
La population a augmenté d'environ 300 000 habitants depuis l'an dernier, soit +0,47%. Comme dans le passé, cette croissance est principalement portée par le solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès. Le solde migratoire, différence entre les entrées et sorties du territoire, contribue quant à lui de manière plus marginale à cette croissance. L'importance du solde naturel est en partie liée à la structure par âge de la population, reflet de l'histoire démographique française (les générations les plus âgées, nées avant le baby-boom, appartiennent à des classes d'âge relativement peu nombreuses).

En 2012, cependant le solde naturel (+251 000) est le plus bas enregistré depuis 2003, avec des naissances qui sont stables et des décès particulièrement nombreux.

L'année 2012 en chiffres...

- ➔ **65 800 000** d'habitants (+0,47%) au 1.1.2013 avec Mayotte
- En France (hors Mayotte) :**
- ➔ **822 000** naissances
- ➔ **571 000** décès
- ➔ Un âge moyen à l'accouchement de **30,1** ans
- ➔ **2,01** enfants par femme
- ➔ Une espérance de vie à la naissance de **84,8** ans pour les femmes et de **78,4** ans pour les hommes

Et par rapport à ses voisins européens...



la France est le 2^e pays européen par sa taille en 2012

Source : Eurostat



U.E. à 27 : +1,7 %

France : +2,6 %

Evolution de la population entre 2007 et 2012

Source : Eurostat

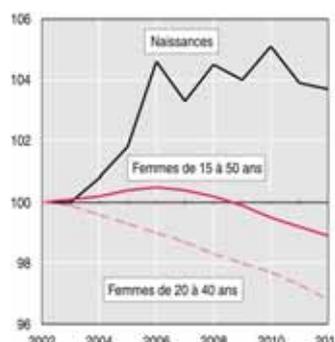
UNE FÉCONDITÉ TOUJOURS ÉLEVÉE, DES MATERNITÉS TOUJOURS PLUS TARDIVES EN 2012

En 2012, 822 000 bébés sont nés en France (hors Mayotte). C'est un petit peu moins que les quatre années précédentes (2010 ayant été une année record depuis la fin du baby-boom), mais le niveau reste plus élevé que dans la première moitié des années 2000. Le nombre de femmes en âge de procréer diminue, ce qui joue à la baisse sur le nombre de naissances.

L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 2,01 enfants par femme. Il se maintient à plus de 2 depuis 2008, après avoir largement progressé depuis 2002.

L'âge moyen des mères à l'accouchement augmente encore et atteint 30,1 ans en 2012 (+0,7 en 10 ans).

Évolution du nombre de naissances et de femmes en âge de procréer



Lecture : le nombre de naissances a augmenté de 3,7 % entre 2002 et 2012. Dans le même temps, le nombre de femmes de 15 à 50 ans a baissé de 1,1 % et celui de femmes de 20 à 40 ans a baissé de 3,2 %.

Champ : France hors Mayotte.

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.

Indice conjoncturel de fécondité 2011

Sources : Insee ; Eurostat, ONS



III LE BILAN DEMOGRAPHIQUE 2012

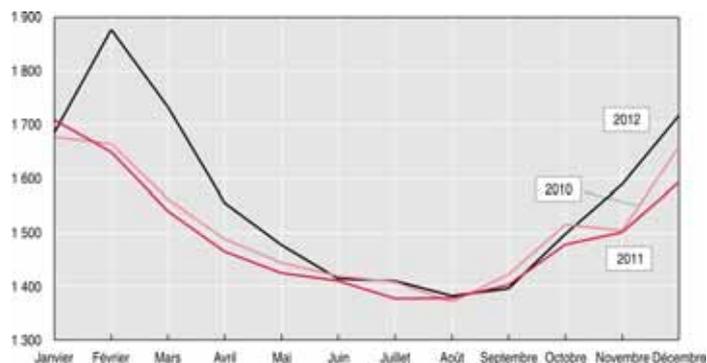
UN NOMBRE DE DÉCÈS PLUS IMPORTANT EN 2012

En 2012, 571 000 décès ont été enregistrés en France (hors Mayotte), soit le niveau le plus élevé depuis 2000.

Durant les quinze premiers jours de février 2012, la France a en effet connu une vague de froid exceptionnelle avec des épidémies de grippe, infections respiratoires et gastroenterites jusqu'en mars. En plus de leur effet direct sur la mortalité, ces épidémies ont pu entraîner une vulnérabilité de personnes déjà fragiles et ainsi prolonger la surmortalité sur les mois suivants.

En raison de ce contexte climatique et épidémiologique, l'espérance de vie marque le pas en 2012 après avoir beaucoup progressé en 2011. Elle est de 78,4 ans pour les hommes et de 84,8 ans pour les femmes. Depuis 2000, la progression de l'espérance de vie a été de 3 années pour les hommes contre 2 an pour les femmes.

Nombre de décès par jour, selon le mois

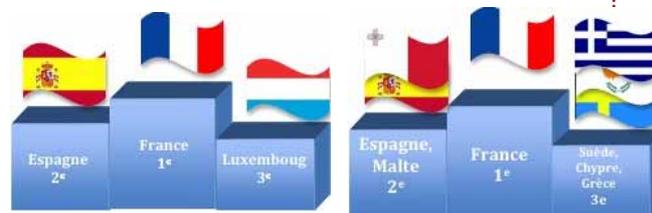


Champ : France hors Mayotte.
Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.



Espérance de vie à la naissance des femmes et des hommes en 2011

Source : Eurostat



Espérance de vie à 60 des femmes et des hommes en 2010

Source : Eurostat

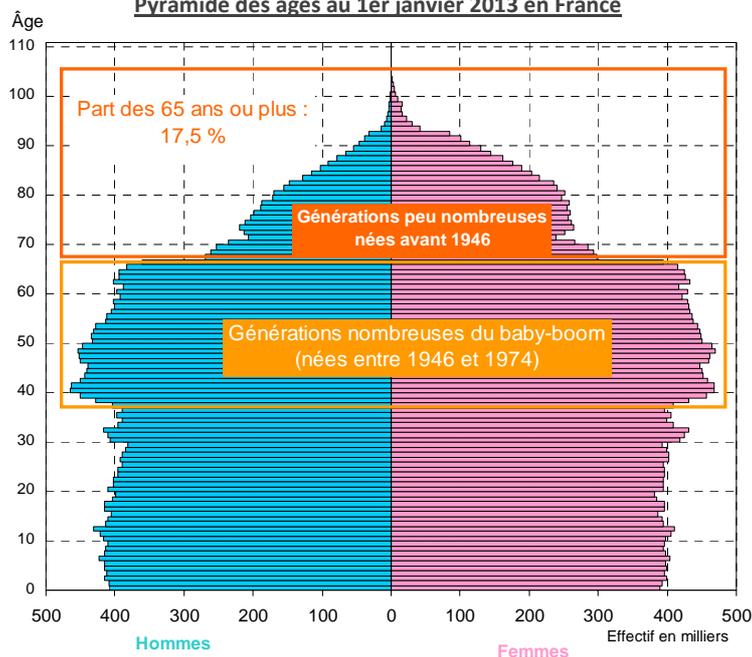
UN VIELLISSEMENT PLUS RAPIDE LIÉ À L'ARRIVÉ DES PREMIÈRES GÉNÉRATIONS DU BABY-BOOM À 65 ANS

Au 1er janvier 2013, la France compte 17,5 % d'habitants âgés d'au moins 65 ans (+1,4 point par rapport à 2003). Le vieillissement est plus rapide depuis 2011, année au cours de laquelle les premiers baby-boomers ont atteint 65 ans. La part des 65 ans et plus augmente maintenant d'environ 0,4 point par an. 9% des habitants ont au moins 75 ans.

241 000 MARIAGES EN 2012

Le nombre de mariages s'élève à 241 000 en 2012, rompant pour la première fois une baisse quasi continue depuis l'an 2000. De plus en plus tardif, l'âge moyen au premier mariage a progressé de 1,5 an pour les hommes et 1,8 an pour les femmes, atteignant ainsi 31,9 ans pour les hommes et 30,1 ans pour les femmes.

Pyramide des âges au 1er janvier 2013 en France



IV La fécondité régionale depuis les années 1960

La fécondité d'une année donnée est résumée par l'indicateur conjonctuel de fécondité qui, en neutralisant les différences de structure par âge, permet de comparer les comportements de fécondité entre régions.

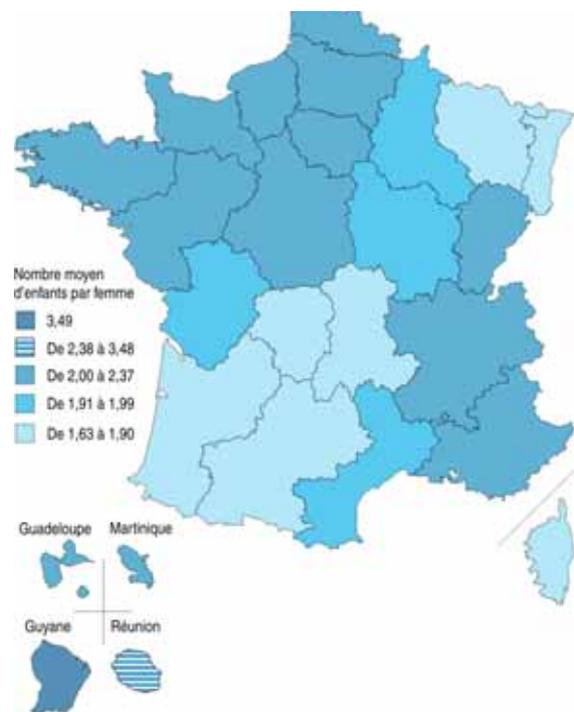
LES ECARTS RÉGIONAUX SE RÉDUISENT EN MÉTROPLE DÈS LA FIN DU BABY-BOOM

Les disparités de fécondité en France métropolitaine sont anciennes. Dès le milieu du XIXe siècle, la fécondité est plus élevée dans une zone qui réunit l'Ouest, le Nord et l'Est de la France, sans englober Paris. Ce « croissant fertile » subsiste jusque dans les années 1960, où il s'étend alors du Poitou-Charentes à la Franche-Comté, excluant le Centre, l'Île-de-France, la Bourgogne, la Bretagne et l'Alsace.

À partir de 1964 et jusqu'au milieu des années 1970, la fécondité chute en France métropolitaine, suivant une tendance générale en Europe qui marque la fin du baby-boom. La moitié Nord, hors l'Île-de-France, demeure plus féconde mais le croissant de forte fécondité n'existe plus. L'écart entre les régions les plus et les moins fécondes se réduit. L'indicateur conjonctuel de fécondité varie ainsi selon les régions de 1,66 à 2,3 enfants par femme en moyenne en 1975, contre 2,38 à 3,37 en 1962.

En 2009, les régions de plus forte fécondité en France métropolitaine se situent dans le quart Nord-Ouest, incluant la région Centre et l'Île-de-France, ainsi qu'en Franche-Comté, Rhône-Alpes et PACA. L'Alsace et la Lorraine ont désormais une fécondité équivalente à celle des régions du Sud-Ouest et du Centre de la France. L'indicateur conjonctuel de fécondité varie selon les régions de 1,63 à 2,11 enfants par femme en 2009.

**Indicateur conjonctuel de fécondité en 2009
selon la région de résidence de la mère**



Lecture : en 2009, la fécondité est supérieure en moyenne à 2 enfants par femme dans les régions du quart nord-ouest de la France, en Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, ainsi que dans les DOM. Elle atteint 2,38 enfants en moyenne par femme à la Réunion et 3,49 enfants en moyenne par femme en Guyane.
Champ : France.
Sources : Insee - état-civil (données domiciliées 2009), estimations de population 2009 et 2010.

DEPUIS 1977, L'ÂGE MOYEN À L'ACCOUCHEMENT AUGMENTE DANS TOUTES LES RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

Les comportements de fécondité ont également beaucoup évolué en France métropolitaine, depuis les années 1960, en lien avec l'accroissement du niveau d'étude et la place croissante des femmes sur le marché du travail. La fin du baby-boom s'accompagne ainsi d'une raréfaction des familles nombreuses, à partir de quatre enfants surtout. La fécondité au troisième enfant chute, tandis que celle à partir du quatrième enfant diminue à un rythme accéléré.

Le calendrier des maternités est aussi en constante évolution. Les femmes ont d'abord eu leurs enfants de plus en plus tôt, puis de plus en plus tard. L'âge moyen des femmes à l'accouchement est ainsi passé de 29,4 ans au début du XXe siècle à 26,5 ans en 1977, pour dépasser légèrement 30 ans en 2011. L'augmentation est encore plus forte en Île-de-France, où l'âge moyen à la maternité culmine à 31 ans en 2009.

IV La fécondité régionale depuis les années 1960

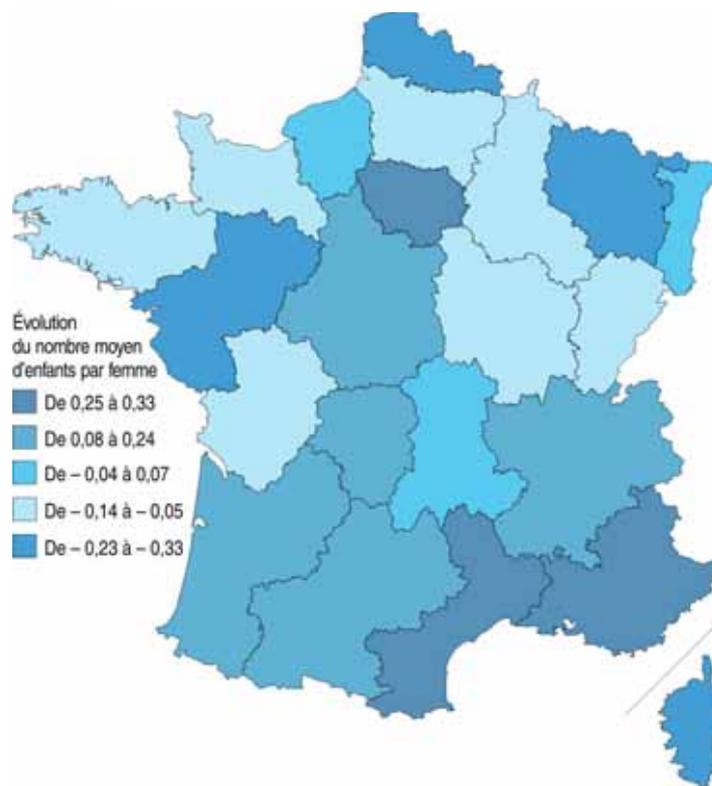
UN CALENDRIER DES NAISSANCES RETARDÉ DANS LES RÉGIONS DE FRANCE MÉTROPOLITAINE

De 1975 à 1994, le report progressif des naissances se traduit dans les régions de métropole par une baisse des taux de fécondité aux âges jeunes, jusqu'à 25 ans, et une hausse des taux de fécondité aux âges plus élevés, à partir de 28 ans : les femmes retardent la naissance de leur premier enfant et rattrapent ensuite, au moins en partie, leur retard. Dans toutes les régions, la fécondité baisse.

À partir de 1994, la fécondité aux âges jeunes se stabilise dans les régions de métropole, tandis qu'elle continue à progresser aux âges plus élevés. Le report des naissances est alors terminé pour les jeunes générations, mais pas encore achevé pour les générations plus anciennes. Dans toutes les régions, la fécondité remonte.

Depuis 1975, la hausse de la fécondité après 28 ans est générale, mais elle est globalement la plus forte dans la moitié Sud de la France continentale (hors l'Auvergne), ainsi que dans le Centre et l'Île-de-France. Dans ces régions, la fécondité dépasse en 2009 les niveaux atteints en 1975. En Alsace, Auvergne et Haute-Normandie, la fécondité retrouve en 2009 des niveaux comparables à ceux de 1975. En revanche, elle reste bien inférieure à son niveau de 1975 en Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et Corse, où le rattrapage aux âges plus élevés est un phénomène moins observé qu'ailleurs.

Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité entre 1975 et 2009 selon la région de résidence de la mère



Note 1 : les DOM n'apparaissent pas sur la carte car les estimations de population n'y sont disponibles qu'à partir de 1998.

Note 2 : l'évolution de la fécondité entre 1975 et 2009 dans une région est la différence entre la fécondité en 2009 des femmes y résidant en 2009 et de la fécondité en 1975 des femmes y résidant en 1975.

Lecture : en Île-de-France, Languedoc-Roussillon et PACA, les femmes ont en moyenne 0,25 enfant de plus en 2009 qu'en 1975.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee - état-civil (données domiciliées 1975 et 2009), estimations de population 1975, 1976, 2009 et 2010.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, UNE FÉCONDITÉ DANS L'ENSEMBLE PLUS ÉLEVÉE ET PLUS PRÉCOCE

Dans les départements d'outre-mer, la fécondité est dans l'ensemble plus élevée et plus précoce que dans les régions de métropole. Ceci s'explique par une fécondité nettement supérieure aux âges jeunes, et un peu plus forte après 35 ans. En Guyane et à la Réunion, la fécondité est respectivement de 3,49 et 2,38 enfants par femme en moyenne en 2009, tandis qu'en Martinique et en Guadeloupe, la fécondité est proche des régions de métropole les plus fécondes.

La fécondité régionale dans les régions depuis 1960

Publications Régionales

